FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 25 mai 2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 3 mai 2018

Validé au Conseil de Faculté du 25/05/2018

Membres présents :
Mesdames : Elise RALSER, Tessa CARPIN, Aldine VARON.
Messieurs : Olivier DESAULNAY, Christophe DEPOORTERE, Yves CROISSANT, Romain LOIR, Dany ELISABETH, Camille MAHMAD-HANIF.

Membres représentés :

Mesdames : Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Sabine GARABEDIAN, Audrey BECQUART.
Messieurs : Faneva RAKOTONDRAHASO.

Assistent à la séance :
Mesdames : Emmanuelle VITTE, Anne QUATREHOMME, Delphine CONNES.
Messieurs : Jean-Marc RIZZO.

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO.

Le Doyen souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de Faculté et rappelle le mode de fonctionnement du Conseil de Faculté.

Chaque conseil débute par les mêmes deux points à l'ordre du jour, à savoir l'approbation du PV du précédent conseil de faculté, puis un point de l'équipe décanale.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 5 DECEMBRE 2017

Le PV concerne le Conseil de Faculté de la précédente mandature. M. Le Doyen le soumet aux votes des nouveaux membres.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Le Doyen remercie les membres de leur confiance.

2- POINT DE L'EQUIPE DECANALE

Le Doyen propose un tour de table afin que chaque membre se présente. Ensuite, il aborde les points de l'équipe décanale.

1ER POINT DE L'EQUIPE DECANALE : PARCOURSUP

M. Le Doyen rappelle que la 1ère étape consistait à paramétrer sur le logiciel Parcoursup les critères d'évaluation, afin d'obtenir un classement.

Les départements Droit et Economie ont fait le choix des modalités de paramétrage lors des dernières réunions.

Le paramétrage en économie est finalisé depuis hier et sera réalisé dès demain en Droit.

Sur cette base d'évaluation, la commission ad hoc établira les choix. Il faut savoir qu'au vu de notre insularité, aucun étudiant ne restera sans formation. Il n'y a donc pas d'enjeu en terme d'inscription ou non pour nos futurs étudiants.

Question d'un membre : que se passe-t-il pour un étudiant de métropole qui veut s'inscrire à la Réunion, et qui n'est a priori pas retenu dans la formation choisie ?

M. Le Doyen indique qu'étant donné qu'il est sur le territoire métropolitain, avec la possibilité de candidater dans d'autres universités, dans le cas d'un avis défavorable, le Rectorat ne sera pas tenu de l'accepter à l'Université.

2E POINT : HCERES

Nous sommes dans une phase d'auto-évaluation de nos formations pour le Ministère, phase préliminaire au renouvellement de nos maquettes.

Au cours des deux dernières réunions de département un partage des tâches a été effectué et d'ici fin mai l'auto-évaluation sera finalisée. Nous sommes donc dans les délais puisque les évaluations sont à transmettre au central pour fin mai.

Les évaluations seront transmises aux membres, pour information, lors du prochain Conseil de faculté qui se tiendra vraissembablement le 24 mai prochain.

3- DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL DE FACULTE

Le doyen indique qu'il y a trois personnalités extérieures à désigner.

La tradition veut que chaque département désigne une personnalité. La troisième est désignée par l'équipe décanale parmi les institutions locales.

Le Professeur Elise RALSER présente M. Bruno KARL : il s'agit du nouveau Président du Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis, qui a pris ses fonctions en septembre dernier.

C'est une personne très motivée à l'idée de développer des liens avec la Faculté de Droit et d'Economie.

M. Le Doyen présente M. Jean-Yves ROCHOUX, représentant des économistes. C'est un membre sortant du conseil de faculté, ancien MCF en économie à l'Université de la Réunion.

Il se présente en qualité de membre du Conseil d'Administration (Secrétaire) de l'Association locale d'insertion par l'Economique (PLIE) et de membre du Conseil d'Administration (collège « investisseurs ») fonds d'émergence réunionnais, KAPOC (Entreprise solidaire d'utilité sociale)

La troisième personne choisie par l'équipe décanale, émane du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER). Pour mémoire le CESER a pour fonction d'émettre des avis relevant des compétences de la Région dans les domaines économique et social.

Les membres passent au vote à bulletins secrets.

Bruno KARL : 12 pour et 1 blanc

Jean-Yves ROCHOUX : 13 pour

Président du CESER ou son représentant : 13 pour

Les trois membres extérieurs du Conseil de faculté sont donc officiellement désignés par le Conseil de faculté.

4- QUESTIONS DIVERSES

M. Dany ELISABETH indique que les étudiants en AES et Gestion au Tampon posent la question de l'ouverture d'une L3 AES sur le campus SUD.

En effet, de nombreux étudiants rencontrent des difficultés pour se loger dans le nord. Il y a pénurie de logements ainsi que des coûts de location prohibitifs.

Le Doyen répond que la L1 et la L2 existent depuis environ 20 ans maintenant. La demande d'ouverture d'une L3 est récurrente.

Si dans l'absolu cette demande paraît légitime, la problématique est financière, car cette licence représente 500 h d'enseignement et nécessiterait, pour ouvrir, l'obtention d'au moins 2,5 postes d'enseignants-chercheurs.

Les priorités politiques décidées par l'actuelle direction de l'établissement, concernent les STAPS, la Santé et l'IUT. Dans ce contexte, l'établissement n'accordera pas ces postes à la Faculté de Droit et d'Economie.

En revanche, M. Le Doyen informe les étudiants que s'ils souhaitent faire avancer ce dossier, alors il faudrait défendre un projet de type licence professionnelle. Le Ministère et l'établissement seraient peut-être plus enclins à soutenir une formation professionnalisante.

Un membre demande si l'on connaît les chiffres relatifs aux inscriptions en L3 Nord des sortants de L2 Sud. M. Le doyen répond que bien que n'ayant pas réalisé de statistiques, il est à noter qu'actuellement la plupart des étudiants s'inscrivent effectivement à St Denis en L3.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

La Secrétaire de Séance,

Emmanuelle VITTE

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean- Marc RIZZO